



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 26 JANVIER 2021, A 20H00**

Présidence : Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée : 20h00
Participation : 70 citoyens actifs
Scrutateurs : Steve Berset et Jean-Pierre Chapuis

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 1 du 8 janvier 2021
- le bulletin communal n° 52
- l'affichage aux piliers publics
- le site internet

La convocation ne suscite aucune remarque.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

M. Phillot, Syndic, ouvre l'assemblée en saluant les citoyennes et citoyens présents. Il excuse l'absence de Mme Dévaud, Vice-syndique, celles de MM. Bleuler et Perritaz, citoyens.

M. le Syndic donne lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020
2. Augmentation du taux d'impôts de 76% à 80%
3. Budget 2021
 - 3.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 3.2 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 3.3 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
4. Service Logopédie Psychologie Psychomotricité/SLPP-GV : modifications des statuts
5. Associations à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG : modifications des statuts
6. Divers

L'ordre du jour est accepté.

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020. Le procès-verbal n'est pas lu. Il était à disposition au bureau communal ou sur le site internet : www.villorsonnens.ch**

Par vote à main levée, le procès-verbal est accepté, 2 personnes se sont abstenues de voter.

2. **Augmentation du taux d'impôts de 76% à 80%**

Mme Liechti, Conseillère communale en charge des finances, rappelle que l'assemblée communale a été régulièrement informée sur une probable augmentation d'impôts. Et aujourd'hui, la hausse devient inévitable. Lors de la préparation du budget 2021, le premier résultat affichait un résultat négatif de CHF 529'400.-. Après réévaluation des données, ainsi que la pondération des chiffres de l'Etat, le résultat restait au-delà des 5% autorisés. Aussi, le Conseil communal s'est donc vu dans l'obligation d'augmenter le taux d'imposition de 76% à 80% représentant ainsi CHF 120'000 de rentrées fiscales supplémentaires. La perte budgétisée s'élève ainsi à CHF 245'900 soit 4,4% du budget.

Il est à relever que des économies ont été consenties. Mme Liechti les démontrera lors de la présentation du budget de fonctionnement.

A la question de M. Bernard, le bilan est communiqué lors de la présentation des comptes.

Pour information, la fortune était de plus de 3 millions à la fin de l'année 2019.

M. Jungo regrette l'augmentation d'impôts en cette période de crise sanitaire. Bon nombre de personnes souffrent des retombées, les indépendants notamment.

Mme Liechti rappelle que la commune n'a pas d'autre choix que de respecter la loi en matière fiscale en présentant un budget déficitaire de moins de 5%.

M. le Syndic regrette aussi l'augmentation, mais les personnes qui gagneront moins, paieront moins d'impôts.

M. Christian Chassot soutient qu'avec les investissements votés, la Commune doit désormais assumer les frais de fonctionnements.

M. Phillot abonde et ajoute que M. Wicky, son prédécesseur, avait déjà annoncé lors de précédentes assemblées une augmentation des impôts à prévoir.

Commission financière : préavis

Pascal Berset, Président de la Commission, rapporte qu'il est désormais indéniable qu'il faut passer par cette augmentation après avoir bénéficié d'un taux préférentiel (comparé à d'autres communes).

Il invite l'assemblée à accepter l'augmentation de 76% à 80%.

Par vote à main levée, par 52 oui, 10 non et 6 abstentions, l'augmentation du taux d'imposition de 76% à 80% est acceptée.

3. **Budget 2021**

3.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement

Mme Liechti donne toutes les explications relatives au budget 2021 notamment :

Administration (+ CHF 57'000 par rapport au budget 2020)

Traitement du personnel administratif : + CHF 22'000

En vue de la mise en place du MCH2 (modèle comptable harmonisé), le taux d'occupation de la caissière a été augmenté à 70%

Formation pour des cours de sécurité : + CHF 6'000

En vue de la mise en place d'un concept sécurité, le personnel devra suivre des cours

Ordre public (+ 3'600)

Police du feu

Au vu du remboursement de la dette de la commune du Gibloux l'année dernière, les recettes sont amoindries (- CHF 9'700)

Enseignement et Formation (+ CHF 71'000)

Il s'agit essentiellement de charges liées

La participation aux classes enfantines est augmentée de CHF 6'000

Le canton a décidé de participer aux achats de diverses fournitures scolaires + CHF 18'000

Pour les transports scolaires, l'augmentation est prévue à hauteur de CHF 17'000

Pour les classes primaires, l'augmentation est de CHF 20'000

Au niveau du CO, la plus-value de CHF 30'000 est due essentiellement à la nouvelle piscine

Cette année, le camp de ski sera remplacé par des activités de cirque

AES : les charges ont été revues à la baisse (- CHF 20'000)

Culture et Loisirs (+ CHF 15'300)

L'augmentation de ce compte est essentiellement due aux prévisions du Conservatoire

Halle : au vu des entretiens effectués ces dernières années, ils devraient être moindre cette année

Location halle : compte tenu de la situation épidémique, les demandes de locations ont -déjà- fortement diminué (- CHF 4'000)

Santé (+ CHF 32'000)

Il s'agit de charges liées essentiellement

Affaires sociales (+ 53'300)

Il s'agit de charges liées essentiellement, clairement, les chiffres prennent l'ascenseur

Transports et communications (- CHF 13'300)

Des économies ont été consenties ici :

Traitements du personnel édilitaire (- CHF 5'000)

L'achat des cartes CFF a été suspendue, ce qui représente une économie de CHF 11'000

Protection – Aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau

Les comptes (charges et recettes) doivent s'équilibrer dans cette rubrique

Sur la base du nouveau règlement, les ventes d'eau et la taxe de base apporteront une entrée supplémentaire de CHF 86'000, la réserve sera augmentée de CHF 69'300 et le budget équilibré

Une diminution de CHF 12'000 est prévue sous Entretien et rénovation des installations

Eaux usées

Afin d'équilibrer les comptes de cette rubrique et au vu des réserves constituées ces dernières années, le Conseil communal a consenti à une baisse de la taxe de base et de la taxe d'exploitation en 2020 déjà.

Pour cette année, l'attribution à la réserve sera également moins conséquente, soit CHF 155'400 au lieu de CHF 176'000 en 2020

Cimetière (+ 7'000)

Il est prévu d'installer un éclairage

Finances et impôts (+ 229'000)

Impôts

Le Conseil communal a décidé de faire une pondération entre les comptes 2019, le budget 2020 et les chiffres donnés par le Canton. L'augmentation souhaitée sur les impôts est de CHF 173'000
Selon les chiffres du canton, le montant pour la péréquation financière s'élèvera à CHF 530'300
Compte tenu de la cessation d'activité des actuels tenanciers du café du Cheval-Blanc, les frais d'entretien sont amoindris de même que les rentrées de loyer

Anne Valloton questionne : les prévisions sur les rentrées d'impôts ne sont-elles pas trop optimistes ? Elle constate que beaucoup de gens sont en RHT ou au chômage.

Mme Liechti répond que la commune est peu concernée, car moins touchée aux niveaux des personnes morales, et qu'avant tout, il s'agit d'estimations fiscales.

Le Conseil communal propose le budget 2021 avec les chiffres suivants :

Charges	5'637'000
Produits	5'391'000
Résultat :	245'900 (excédent de charges)

3.2 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière

Pascal Berset donne lecture du rapport. Les budgets ont été passés en revue avec la caissière, la responsable des finances et M. le Syndic. Lors de la présentation du budget 2021, toutes les réponses ont été claires et complètes. Les comptes font ressortir un déficit de CHF 245'900.
La commission propose d'accepter le budget de fonctionnement.

3.3 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement

Mme Liechti donne lecture des reports des montants aux investissements, notamment :

Orsonnens (trottoirs et arrêt de bus) : CHF 1'406'000

PIEP : CHF 5'835'000

Aménagement du territoire, pour l'harmonisation du PAL : CHF 15'000

Rénovation restaurant Orsonnens : CHF 30'000 (crédit d'études)

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le budget 2021 à la majorité évidente (4 non et 3 abstentions).

4. Service Logopédie Psychologie Psychomotricité/SLPP-GV : modifications des statuts

Mme Dan Glauser explique que la mise en place de MCH2 (modèle comptable harmonisé) oblige la nomination d'une commission financière pour chaque association et certains articles des statuts doivent être modifiés en conséquence. Il s'agit d'approuver ces modifications.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les modifications des statuts du SLPP-GV, à la majorité évidente (1 abstention).

5. Associations à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG : modifications des statuts

Mme Dan Glauser explique que la mise en place de MCH2 (modèle comptable harmonisé) oblige la nomination d'une commission financière pour chaque association et certains articles des statuts doivent être modifiés en conséquence. Il s'agit d'approuver ces modifications.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les modifications des statuts de l'ABMG, à la majorité évidente (1 abstention).

6. Divers

Eoliennes

M. le Syndic évoque la question posée par écrit par Charles Phillot au sujet des éoliennes et l'en remercie. En effet, la Commune a signé une lettre d'intention avec Greenwatt.

Cette lettre d'intention a été signée afin de créer un éventuel partenariat pour la gestion de cet éventuel parc éolien du Gibloux. Cependant, c'est l'assemblée communale qui a seule autorité pour décider de ce partenariat. En cas de refus, la lettre d'intention devrait être caduque.

A noter aussi que le Conseil d'Etat devra se prononcer sur cette intention de collaboration suite aux questions du Grand Conseil.

L'assemblée sera informée lors d'une séance.

Cirque

Mme Dan Glauser informe qu'en lieu et place du camp de ski, les enfants pourront bénéficier de cours donné par des artistes de cirque. Un chapiteau sera installé durant 3 semaines aux abords de l'école.

Croix

M. Pascal Berset demande le remplacement de la croix métallique à Villargiroud.

M. Phillot prend note, il contrôlera si ce problème est de la compétence de la paroisse ou de la commune.

Radar

Pascal Berset regrette la sous-utilisation du modérateur de vitesse.

Fabrice Berset informe que le radar sera réinstallé prochainement, après une énième réparation. Visiblement, il est issu d'une mauvaise série.

Café du Cheval-Blanc

Jean Bertschi, compte tenu du départ annoncé des actuels tenanciers, demande si la Commune entend relouer ou rénover.

M. le Syndic rappelle qu'un crédit d'étude avait été voté et un mandat donné à Freddy Panchaud. Son premier projet sera adapté suite aux demandes faites lors d'une séance commune. Le Conseil communal présentera le projet lors d'une prochaine assemblée.

Haie

Bertrand Aeberhard questionne sur les horaires scolaires et l'emploi du temps des écoliers car il a aperçu des élèves planter une haie chez son voisin. A son avis, cette haie est totalement illicite.

Mme Dan Glauser informe qu'il s'agissait d'activité pédagogique mise en place par l'école.

Remerciements

M. le Syndic adresse ses vifs remerciements à Mme Agnès Phillot, caissière dans la Commune depuis 20 ans.

Il remercie également Mme Nicole Dévaud, Vice-syndique, et au Conseil communal depuis 20 ans.

Toutes deux reçoivent un bouquet de fleurs ainsi que les applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic adresse sa reconnaissance pour le travail fourni par ses collègues ainsi que par le personnel communal, et ce, tout au long de l'année.

Fabrice Berset lui retourne le compliment, remerciant Michel Phillot pour son investissement au sein de la Commune.

Le Syndic remercie la population pour sa participation et lève l'assemblée.

Fin : 21h15.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire
Marie-Claire Mettraux

Le syndic
Michel Phillot